

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars à dix-huit trente le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur GABORIT, Maire.

**Étaient présents** : MM.GABORIT - BELIN – ROUSSEAU -MM. RENGEARD–BEGUIER-PARADOT-BRIAND- Mmes MAGOT– CHEDOZEAU - DA SILVA- M.DIEHL- Mme LEGRAND

**Représenté** : M. MINO par M.BELIN.

**Absent** : MM.DESCHAMPS- DUFOUR - ARNAULT

**Excusé** : MM.MOUSERION-PUAUD-HAIRAULT

**Secrétaires de séance** : Mme DA SILVA

Assistait à la séance Monsieur BEGERON, Receveur Municipal

Date de la convocation : 10/03/2014

Date de l'affichage de la convocation : 11/03/2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 13 février 2014.

### N°2014.03.18/01

#### TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AU SIVEER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a décidé par délibération n°2013.10.10/01 le principe du transfert des compétences eau et assainissement au SIVEER au à la date d'entrée du Syndicat d'eau de Payré au SIVEER et a demandé au SIVEER d'être facilitateur du rapprochement entre la commune de Couhé et le SIAEP de Payré pendant l'année 2014 afin d'envisager au mieux ce transfert.

Des réunions ont été organisées avec le SIAEP et il en est ressort que la commune de Couhé devait geler ses tarifs pour que le SIAEP de Payré puisse augmenter les siens afin de rattraper ceux de Couhé. Si le transfert était réalisé un comité local serait créé entre Couhé et le SIAEP de Payré dans lequel siègeraient les élus des deux collectivités.

La dette du service eau serait transférée également.

En ce qui concerne le service assainissement, il n'y aura pas de comité local.

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De transférer la compétence totale eau au SIVEER au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- De conserver le service assainissement au sein de la commune tel qu'il est actuellement , et d'envisager le transfert éventuel lorsque des comités locaux pour l'assainissement seront créés.

Messieurs HAIRAULT et PUAUD arrivent et prennent part aux votes et délibérations.

### N°2014.03.18/02

#### VOTE DES TARIFS EAU 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs 2013 pour l'exercice 2014 soit :

Prime variable            1,24€ H.T/m<sup>3</sup>

Prélèvement eau        0,07€ H.T/m<sup>3</sup>

Prime fixe 45,40€ H.T

**N°2014.03.18/03**  
**VOTE DU BUDGET EAU 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif eau de l'exercice 2014

**Investissement**

Dépenses	64 595,53
Recettes	184 811,31

Fonctionnement

Dépenses	323 258,73
Recettes	323 258,73

**Pour rappel, total budget**

***Investissement***

Dépenses	198 456,31 (dont 133 860,78 de restes à réaliser)
Recettes	198 456,31 (dont 13 645,00 de restes à réaliser)

***Fonctionnement***

Dépenses	323 258,73 (dont 0,00 de restes à réaliser)
Recettes	323 258,73 (dont 0,00 de restes à réaliser)

**N°2014.03.18/04**  
**VOTE DES TARIFS ASSAINISSEMENT 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une augmentation de 10% sur les tarifs assainissement et fixe les tarifs 2014 du service assainissement comme il suit :

Prime variable 1,21€ H.T/m<sup>3</sup>  
Prime fixe 45,29€ H.T

**N°2014.03.18/05**  
**VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif budget assainissement de l'exercice 2014

**Investissement**

Dépenses	74 664,24
Recettes	101 614,11

Fonctionnement

Dépenses	274 277,54
Recettes	274 277,54

**Pour rappel, total budget**

***Investissement***

Dépenses	116 614,11 (dont 41 949,87 de restes à réaliser)
Recettes	116 614,11 (dont 15 000 de restes à réaliser)

**Fonctionnement**

Dépenses	274 727,54 (dont 0,00 de restes à réaliser)
Recettes	274 727,54 (dont 0,00 de restes à réaliser)

**N°2014.03.18/06**

**FIXATION DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2014, les taux sont donc arrêtés comme il suit :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2014. Les taux d'imposition sont arrêtés comme il suit :

Taxe d'habitation	15,77%
Taxe foncière (bâti)	18,78%
Taxe foncière (non bâti)	38,80%
CFE	17,90%

Le produit attendu est le suivant :

Taxe d'habitation	207 691€
Taxe foncière (bâti)	231 182€
Taxe foncière (non bâti)	13 192€
CFE	34 941€

**N°2014.03.18/07**

**VOTE DU BUDGET COMMUNE 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif commune de l'exercice 2014

**Investissement**

Dépenses	500 544,45
Recettes	698 515,03

Fonctionnement

Dépenses	1 916 750,09
Recettes	1 916 750,09

**Pour rappel, total budget**

***Investissement***

Dépenses	849 958,95 (dont 349 414,50 de restes à réaliser)
Recettes	849 958,95 (dont 151 443,92 de restes à réaliser)

***Fonctionnement***

Dépenses	1 916 750,09 (dont 0,00 de restes à réaliser)
Recettes	1 916 750,09 (dont 0,00 de restes à réaliser)

**N°2014.03.18/08**

**REMISE DE DETTE ABONNE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire explique que Madame BERJOT, sise Rue Auguste Braud, a reçu fin décembre 2011 une facture concernant sa consommation d'eau et d'assainissement s'élevant à 740,27€ TTC (facture portant sur une consommation de 273m<sup>3</sup> au lieu de 10m<sup>3</sup>). Une facture rectificative est émise le 4 avril 2012 portant sur 260m<sup>3</sup> au lieu des 273m<sup>3</sup>. Aucune fuite n'a été constatée sur l'installation mais de nombreuses erreurs de facturation et d'incohérence dans les index poussent Mme BERJOT à s'interroger sur le bon fonctionnement du compteur ou sur la réalité des relevés.

Le Directeur Général des Services du SIVEER a appelé les services de la mairie et est favorable à une remise de dettes. Il appartient donc au conseil municipal de se positionner sur ce sujet.

**Le montant de la remise de dette serait de 620,21€.**

Le calcul a été réalisé en partant de la consommation moyenne annuelle de l'abonné avant le blocage du compteur et de son remplacement (28m<sup>3</sup>). Déduction faite des 6 m<sup>3</sup> facturés en mai 2011, le calcul de la facture s'est basé sur 22m<sup>3</sup>. Ce qui donne un montant de 101,83€, soit une remise de dette de 620,21€ (722,04€ - 101,83€). Annulation pour le service d'eau 344€ TTC et 276,21€ TTC pour le service assainissement.

Au vu des éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la remise de dette de 620,21€ de Madame BERJOT et demande à Monsieur Le Maire d'émettre les mandats correspondants au remboursement soit 344€ TTC pour le service eau et 276,21€ TTC pour le service assainissement.

**N°2014.03.18/09**

**AVENANT A LA CONVENTION VISION PLUS POUR ENTRETIEN DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC**

La commune a signé une convention avec SOREGIES le 5 mai 2011 pour l'entretien du parc éclairage public. Cette convention doit prendre fin le 31 décembre 2014. Compte tenu de leur ampleur, les travaux de normalisation des Urgences 1 devraient s'achever au 31/12/2015 et non le 31/12/2014. C'est pourquoi un avenant est proposé pour prolonger cette convention jusqu'au 31/12/2015. Cet avenant ne remet pas en cause l'échéancier prévu pour le traitement de vos urgences 1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents à intervenir.

**N°2014.03.18/10**

**RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT SIS RUE STEPHANE HESSEL**

Logiparc propose à la commune de lui céder les VRD du lotissement sis Rue Stéphane HESSEL (voirie, réseaux eau assainissement et éclairage), et ce afin de permettre la rédaction des actes de vente. La parcelle à rétrocéder à la commune est cadastrée AC 459 (48a25ca). A la demande de la commune les frais de notaire seront pris en charge par Logiparc.

Vu la demande de Logiparc,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la rétrocession à la commune de Couhé de la parcelle AC 459 d'une superficie de 48a25 ca et demande que les frais d'acte soient pris en charge par Logiparc

- Accepte la rétrocession à la commune de Couhé des réseaux eau et assainissement sous réserve de leur conformité qui devra être validée par le SIVEER, et du réseau d'éclairage public sous réserve de sa conformité qui devra être validée par SOREGIES.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir

**N°2014.03.18/11**  
**DROITS DE PLACE 1ER MAI 2014 PARTICIPATION FORFAITAIRE 2014 DES FORAINS PARTICIPANT AU 1ER MAI POUR LA CONSOMMATION EAU ET ELECTRICITE**

Vu la délibération n°2013.02.14/03 du 14 février 2013 fixant pour 2013 comme il suit les droits de place pour le 1<sup>er</sup> mai :

	Tarifs 2013
1 <sup>er</sup> mai ml	1,80€
1 <sup>er</sup> mai m2	1,10€
Grand'Rue ml	4,20€
Minimum Grand'Rue	/

Redevance d'affermage FRERY 4 650,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2014.

**N°2014.03.18/12**  
**PARTICIPATION FORFAITAIRE 2014 DES FORAINS PARTICIPANT AU 1ER MAI POUR LA CONSOMMATION EAU ET ELECTRICITE**

Vu la délibération n°2013.02.14/04 du 14 février 2013 fixant la participation forfaitaire à 20€ par caravane pour la fourniture d'eau et d'électricité pour les forains participant au 1<sup>er</sup> mai et installés sur des terrains communaux,

Considérant que l'encaissement lié à ces participations s'est élevé à 480€ pour l'année 2013, Considérant que les branchements SOREGIES a représenté un coût de 1010,45€ pour l'année 2013, Le Conseil Municipal, à la majorité, fixe la participation forfaitaire à 20€ par caravane pour la fourniture d'eau et d'électricité pour les forains participant au 1<sup>er</sup> mai et installés sur des terrains communaux,

**N°2014.03.18/01 TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AU SIVEER**

**N°2014.03.18/02 VOTE DES TARIFS EAU 2014**

**N°2014.03.18/03 VOTE DU BUDGET EAU 2014**

**N°2014.03.18/04 VOTE DES TARIFS ASSAINISSEMENT 2014**

**N°2014.03.18/05 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2014**

**N°2014.03.18/06 FIXATION DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION**

**N°2014.03.18/07 VOTE DU BUDGET COMMUNE 2014**

**N°2014.03.18/08 REMISE DE DETTE ABONNE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**N°2014.03.18/09 AVENANT A LA CONVENTION VISION PLUS POUR ENTRETIEN DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC**

**N°2014.03.18/10 RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT SIS RUE STEPHANE HESSEL**

**N°2014.03.18/11 DROITS DE PLACE 1ER MAI 2014 PARTICIPATION FORFAITAIRE 2014 DES FORAINS PARTICIPANT AU 1ER MAI POUR LA CONSOMMATION EAU ET ELECTRICITE**

**N°2014.03.18/12 PARTICIPATION FORFAITAIRE 2014 DES FORAINS PARTICIPANT AU 1ER MAI POUR LA CONSOMMATION EAU ET ELECTRICITE**